

MARCHE PUBLIC DE MOE

CONSULTATION N° C070059-26-03

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

ÉTAT – Préfet du Nord

Représentant le pouvoir adjudicateur (RPA)

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord

Conducteur d'opération

Secrétariat Général Commun départemental du Nord – Service Immobilier et Logistique

Comptable public assignataire

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques des Hauts de France

Objet de la consultation

Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de remplacement des chaudières fioul et à l'isolation des planchers de la sous-préfecture de Valenciennes (59)

Numéro de lot (à compléter par l'entreprise)

Lot unique

→ L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au moment de l'établissement de l'offre. Le mois zéro (m0) servant de base à la révision des prix correspond à la date de notification du marché.

Dans la suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné par « Maître de l'ouvrage ». Il est rappelé que le terme de « marché public » désigne un marché conformément à l'article L1111-1 du Code de la commande publique.

L'acte d'engagement comporte 11 pages.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

■ MAÎTRE D'OUVRAGE

PRÉFECTURE DU NORD

SGCD 59 – SERVICE IMMOBILIER LOGISTIQUE

12 RUE JEAN SANS PEUR

59000 LILLE

Personne Responsable des Marchés / Signataire/ Ordonnateur

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Nord

■ CAS N°1 LE MAÎTRE D'ŒUVRE, DANS LE CAS D'UN TITULAIRE INDIVIDUEL

Nous soussignés, engageant la personne physique ou morale ci-après désignée dans le marché sous le nom « Le Maître d'œuvre »

Dénomination sociale :

Adresse

SIRET :

Personne signataire :

Qualité :

Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

■ CAS N°2 LE MAÎTRE D'ŒUVRE, DANS LE CAS D'UN GROUPEMENT DE PERSONNES

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (*article R. 2142-24 du Code de la commande publique*) :

Dénomination sociale :

Adresse

SIRET :

Personne signataire :

Qualité :

Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe. *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

NOUS soussignés, cotraitants, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom « Le Maître d'œuvre »

1^{er} cocontractant, mandataire du groupement, solidaire des autres cotraitants

(indiquer raison sociale, adresse postale, téléphone, adresse mail, numéro Siret)

2^{ème} cocontractant

(indiquer raison sociale, adresse postale, téléphone, adresse mail, numéro Siret)

3^{ème} cocontractant

(indiquer raison sociale, adresse postale, téléphone, adresse mail, numéro Siret)

4^{ème} cocontractant

(indiquer raison sociale, adresse postale, téléphone, adresse mail, numéro Siret)

Après avoir pris connaissance des dispositions du Code de la Commande Publique, du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre approuvés par arrêté du 30 mars 2021, du cahier des clauses administratives particulières et de l'ensemble des documents du marché,

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

AFFIRMONS sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'elles encourent :

	Compagnie d'assurance	N° de police
1 ^{er} cocontractant, mandataire		
2 ^{ème} cocontractant		
3 ^{ème} cocontractant		
4 ^{ème} cocontractant		

CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-après sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	1 ^{er} sous-traitant	2 ^{ème} sous-traitant	3 ^{ème} sous-traitant
Compagnie			
N° police			

La nature juridique de notre groupement est :

- conjoint / solidaire

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, les candidats sont autorisés à présenter une offre sous la forme de groupement de leur choix. En revanche, après attribution, le groupement sera transformé en groupement solidaire.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

■ 2.1 CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES ET CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre au sens des dispositions du livre quatrième du Code de la Commande Publique portant sur les dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre.

La prestation concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de travaux de remplacement des chaudières fioul et à l'isolation des planchers de la SP de Valenciennes.

Conformément aux dispositions des articles R2113-4 et suivants du Code de la Commande Publique, la mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre est une mission décomposée en 6 tranches (voir RC et CCAP).

■ 2.2 CONTRÔLE TECHNIQUE, COORDINATION SPS ET COORDINATION SSI

Pour l'exécution du présent marché, le maître d'ouvrage sera assisté d'un contrôleur technique agréé, d'un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

Le concepteur devra leur soumettre pour avis l'ensemble des dossiers d'études et devra obtenir l'avis favorable de celui-ci sur les dispositions techniques retenues, tant au niveau des études, que de l'exécution des travaux.

■ 2.3 LÉGISLATION APPLICABLE

Les pièces contractuelles du marché sont énumérées à l'article 3 du CCAP.

■ 2.4 DURÉE DU MARCHÉ

Date prévisionnelle de livraison des travaux : 31 décembre 2030

Le marché démarre à compter de :

- la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage ;

Il se termine à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 54 mois, hors année de parfait achèvement.

ARTICLE 3 - MONTANT DES HONORAIRES

Merci de remplir l'annexe financière n°1.

L'annexe 1 jointe à l'acte d'engagement précise la répartition des honoraires pour chacun des co traitants.

Le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre est provisoire suivant les articles R2194-1 et R2432-7 du Code de la Commande Publique.

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

Taux de rémunération global : %

■ 3.1 RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA TRANCHE FERME

Soit un montant forfaitaire provisoire exprimé en chiffres et en euros :

Total HT :

Montant TVA (au taux de 20%) :

Montant TTC :

■ 3.2 RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA TC1

Soit un montant forfaitaire provisoire exprimé en chiffres et en euros :

Total HT :

Montant TVA (au taux de 20%) :

Montant TTC :

■ 3.3 RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA TC2

Soit un montant forfaitaire provisoire exprimé en chiffres et en euros :

Total HT :

Montant TVA (au taux de 20%) :

Montant TTC :

■ 3.4 RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA TC3

Soit un montant forfaitaire provisoire exprimé en chiffres et en euros :

Total HT :

Montant TVA (au taux de 20%) :

Montant TTC :

■ 3.5 RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA TC4

Soit un montant forfaitaire provisoire exprimé en chiffres et en euros :

Total HT :

Montant TVA (au taux de 20%) :

Montant TTC :

■ 3.6 RÉMUNÉRATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA TC5

Soit un montant forfaitaire provisoire exprimé en chiffres et en euros :

Total HT :

Montant TVA (au taux de 20%) :

Montant TTC :

ARTICLE 4 – FORME DU PRIX

Le marché est passé à prix forfaitaire.

Le mois zéro (m0) servant de base à la révision des prix correspond à la date de notification du marché.

ARTICLE 5 – COMPTE(S) A CREDITER

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les articles 10 à 12 du CCAG MOE sont complétés par les dispositions de l'article 9 et 10 du CCAP.

ARTICLE 7 - SOUS-TRAITANCE

Il sera fait application des règles relatives à la sous-traitance précisées aux articles L2193-1 et suivants et R2193-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le titulaire

☐ n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

☐ envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

☐ *Cas d'une entreprise unique :*

Nature de la prestation (*)	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C.
	TOTAL =	

(*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches

☐ *Cas d'un groupement :*

Nature de la prestation (*) et cotraitant concerné	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation €TTC
---	--	----------------------------------

1 ^{er} cotraitant, mandataire		
2 ^{ème} cotraitant		

(*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches

ARTICLE 8 - AVANCES

Le marché fait l'objet d'une avance selon les dispositions du Code de la Commande Publique (art L2191-2 et suivants, R2191-3 et suivants).

Le montant de l'avance est fixé à 5% du montant initial TTC du marché.

Titulaire unique ou groupement solidaire sans répartition des paiements ou 1 ^{er} cotraitant (mandataire)	☐ accepte de percevoir l'avance Montant TTC ☐ refuse de percevoir l'avance
2 ^{ème} cotraitant	☐ accepte de percevoir l'avance Montant TTC ☐ refuse de percevoir l'avance
3 ^{ème} cotraitant	☐ accepte de percevoir l'avance Montant TTC ☐ refuse de percevoir l'avance
4 ^{ème} cotraitant	☐ accepte de percevoir l'avance Montant TTC ☐ refuse de percevoir l'avance

ARTICLE 9 – SIGNATURE DU MARCHÉ PAR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Fait en un seul original

A _____, le

Le mandataire, co traitant n°1,
Cachet et signature

Le co traitant n°2
Cachet et signature

Le co traitant n°3,

Le co traitant n°4

Cachet et signature

Cachet et signature

ARTICLE 10 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

■ 10.1 LES SOUS-TRAITANTS PROPOSÉS À L'ARTICLE 8 CI-DESSUS SONT ACCEPTÉS COMME AYANT DROIT AU PAIEMENT DIRECT DANS LES CONDITIONS INDIQUÉES.

■ 10.2 EST ACCEPTÉE LA PRÉSENTE OFFRE POUR VALOIR ACTE D'ENGAGEMENT.

À Lille, le :

Le maître d'ouvrage

Signature